Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

managadus et a cardastage and baseman managadus									
	I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opér	I.2 Type d'Opérateur			
	FR-BIO-16.250-0008040.2023.005			☑ Opérateur					
				Groupe d'opérateurs					
			390		Groupe a of	Jerateurs			
S			<u>≃</u> ≘9	Z45.3343					
ire			■3	4.0					
obligatoires	L2 Omérataun au graupa d'anérataura				T. A.				
ga	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs				I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
bli	Nom	GOURMIE'S			Autorité	QUALISUD (FR-BIO			
	Adresse	18 rue de l'Europe			Adresse	6 Rue Georges Bize			
ıts	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR	
I: Éléments	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs								
én	• Préparation								
Él	rreparacion								
. I:									
Partie	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et								
ar	néthodes de production								
(a) a									
Méthode de production: - production de produits biologiques									
	T								
Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								choisir ce qui	
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité				
	Date	22 décembre		LISUD	Certificat valak	ole du 24/11/2	023 au	30/06/2025	
		2023 10:28:58 +0100 CET	signature		X				
	Lieu	Marmande (FR)							
					,				

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

II.1 Répertoire des produits Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848 Nom du produit spécifiques Barres marque Gourmiz': **Biologique** Citron amandes Biologique Vanille noix de coco **Biologique** Biologique Orange amandes cacao Éléments facultatifs Noix de coco cacao cru **Biologique** Noisettes cacao cru **Biologique** Gingembre frais Sésame Biologique Biologique Amandes cannelle muscade Fèves de cacao vanille chanvre Biologique Noix lucuma **Biologique** Framboises noix d'Amazonie baobab Biologique Barre proteinée cacao cru noisette **Biologique** Barre proteinée noix de coco vanille Biologique Barre proteinée tomate olive courge **Biologique** Biologique Barres marque Pure Boost: Biologique Noix de coco Noisettes Biologique **Amande Biologique** Citron Biologique Biologique Barres marque Nutri pure (sous traitance): Biologique Coco vanille **Biologique** Tomate Biologique Cacao noisettes **Biologique** Barres marque Punch power (sous traitance): Biologique Citron amandes **Biologique** Biologique Noisettes cacoa Barres marque La Vie Claire (sous traitance): **Biologique** Cacao noisettes **Biologique** Fruits secs **Biologique** Barres marque UTIMUM (sous traitance): **Biologique** Citron amandes Biologique Framboises noix d'Amazonie Baobab Biologique Orange amandes cacao Biologique Barres marque La Bonne Energie (sous traitance): Biologique Abricot goji **Biologique** Citron gingembre **Biologique** Datte spiruline Biologique Biologique Figue noix Figue guarana Biologique Tomate olive Biologique Biologique Barre marque Biosanos: **Artemis** Biologique **Barre marque Atlet:** Biologique **Tomate Olive** Biologique Barre marque Apirun: Biologique Noisette miel chia Biologique Amande courge miel romarin Biologique II.2 Quantité de produits II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

biologique et à l'etiquetage des produits biologiques II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5 spécifiques Activité Opérateur • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Préparation Barres de fruits secs déshydratés - LA VIE CLAIRE Partie II: Éléments facultatifs **Préparation** Barres de fruits secs déshydratés - NUTRI PURE · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que Préparation Barres de fruits secs déshydratés - PUNCH POWER sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités Préparation Barres de fruits secs déshydratés - ULTIMUM effectuées Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Préparation Barres de fruits secs déshydratés, IN'SPIRU • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées **Préparation** Barres de fruits secs déshydratés - LA BONNE ENERGIE **Préparation** Barres de fruits secs - Artemis, BIOSANOS · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Barres de fruits secs déshydratés - ATLET · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que Préparation sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées Barres de fruits secs déshydratés - APIRUN · Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que **Préparation** sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.